



Mairie de Peyrat-la-Nonière

8 route de Saint-Marc 23130 Peyrat-la-Nonière

Tél-fax: 05.55.62.38.45

Mail: mairie.peyrat@free.fr

Web: <http://peyrat-la-noniere.com>

Utilisation du foyer communal Règlement intérieur (mise à jour de février 2020)

Tarifs des locations :

- Associations de la commune : **gratuit**
- Particuliers de la commune : **120.00 €**
(sans utilisation de la cuisine et de la vaisselle : **gratuit**)
- Associations et particuliers extérieurs à la commune : **220.00 €**
(sans utilisation de la cuisine et de la vaisselle : **55.00 €**)
- Ventes publicitaires : **250.00 €**

Un **chèque de caution de 300 €** libellé à l'ordre de « Trésor Public » est demandé pour chaque location (sauf aux associations de la commune), ainsi qu'une **attestation d'assurance** Responsabilité Civile (pour les associations utilisatrices du foyer dont le siège est sur la commune, cette attestation est à fournir chaque début d'année).

Pour toute demande de location, s'adresser au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture. Un premier exemplaire de ce règlement est remis à la personne responsable de la location. Un second exemplaire, soumis à son approbation (*signature*), est conservé en mairie.

Tarifs des remplacements :

- Couvert : 1.00 €
- Verre, tasse : 2.00 €
- Assiette : 3.00 €
- Tréteau : 5.00 €
- Chaise : 30.00 €
- Plateau bois : suivant coût réel du remplacement

Dispositions diverses :

Il est rappelé que le **stationnement des véhicules n'est pas autorisé dans la cour de l'école** et que **l'usage des jeux (toboggan, portique, tricycles, etc. .) est réservé au temps scolaire.**

Chaque utilisateur du foyer, association ou particulier, doit veiller au respect de ces restrictions.

Équipements multimédias :

Un **vidéo projecteur** est fixé en plafond de la grande salle. Il est utilisable par les associations lors de leurs manifestations (lotos, concours de belote...) ou pour des présentations multimédias lors de réunions. La télécommande est à demander au secrétariat de mairie.

Un **répétiteur wifi** est disponible en mairie. Il suffit de le brancher sur le secteur, à une prise du tableau de l'estrade, pour avoir un accès ADSL dans la grande salle.

Début de la location : le..... àh.....

Fin de la location : le..... àh.....

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance et accepté les termes de ce règlement d'utilisation du foyer communal de Peyrat-la-Nonière.

Fait le, à Peyrat-la-Nonière

Signature :